

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2022

02B-200073138-20221014-2022-042-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2022

Affichage : 18/10/2022

OBJET : CADUCITÉ DU PROJET VIA ROMANA

Pour l'autorité compétente par délégation



DE 2022-042

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 34

Absents : 9

- dont ayant donné pouvoir : 17

Votants : 51

- dont « pour » : 51

- dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non participations : 0

Le vendredi 14 octobre 2022 à 14h00,

le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Lucie BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse	CIATTONI Michel COSTA Jacques FERRARI Blaise FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian	NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean-Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas	SARGENTINI François SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VESCOVALI Guy VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	---	---

Absents ayant donné pouvoir :

ALBERTINI -COLONNA Nicolette (Vesperini Clara) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ANTONIOOTTI Serge (à Tafanelli Jean-Baptiste) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) COGNETTI TURCHINI Catherine (à Saliceti Nicolas) COGNETTI Vincent (à Bruschini Pierre) COSTA Lucien (à Acquaviva François) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint)	GUIDICELLI Mathieu (à Salviani Pierre Paul) LECA Jacques (à Albertini Lucie) MARIANI Mathieu (à Venturini Simon) NEGRONI Jérôme (à Olmeta Pierre)	PASQUALINI Gilles (à Costa Jacques) POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) TOMASINI Jacques André (à Nasica Pierre)
---	---	--	--

Absents :

BERNARDI François Albert FILIPPI Jean François GUIDICELLI Maria	LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix MARTINETTI Antoine	ORSINI François RENUCCI Jean	ROSSI Alexandre
---	--	---------------------------------	-----------------

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : NICOLAS SALICETI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 À 14H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Le Président expose au conseil Communautaire l'état du dossier de la Via Romana, datant 2015 et porté initialement par la Communauté de Communes des Tre Pieve : Boziu, Mercurio et Rogna.

Il rappelle que ce dossier est ancien et que les montants estimatifs des travaux ne sont plus valables.

Il ajoute que les arrêtés de subvention s'y référant sont caducs.

Il présente l'état des travaux déjà réalisés pour un montant de 280 111.60 € TTC (dt 45811 = 280 111.60€ correspondant aux mandatements émis), les encaissements relatifs à ce dossier ont été comptabilisés au crédit du 45821 pour un total de 190481.42€ correspondant aux versements des subventions Etat et CdC et à la participation des Communes pour les lots terminés).

Il reste à encaisser un reliquat de DETR sur les travaux réalisés pour un montant de 32 829 €. La part CdC ayant été perçue en intégralité.

Il reste sur ce dossier le lot 2 concernant la Chapelle de Sermanu et le lot 6 Concernant la Chapelle d'Erbajolo.

Après consultation et en accord avec les Maires concernés, il été convenu de renoncer à la Chapelle d'Erbajolo au profit de celle de Sermanu qui présente un caractère plus urgent compte tenu de l'actualisation des prix.



Une nouvelle consultation simple a été effectuée auprès de différentes entreprises :

- SARL les frères Piacentini
- SARL Da Mota
- Monte TP

Une seule offre a été déposée pour un montant de 74 533.25 € TTC.

Cette offre est nettement supérieure à la précédente offre du mois de novembre 2020 qui s'élevait à 34 906.19€ TTC (soit une évolution de 113%).

Le président ajoute que le montant estimatif des travaux initial était de 24 159.30 € pour cette Chapelle.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire

DECIDE

Par 51 voix Pour

0 Contre

0 Abstention

0 Non participation

- De déclarer caduc le projet de Via Romana,
- D'équilibrer les comptes 45811 et 45821, ouverts pour le suivi de cette convention de mandat en ramenant la participation de la CCPP à 56 800.78€ (subvention à imputer au compte 2041412),
- De présenter un nouveau dossier sur la Dotation quinquennale concernant la Chapelle de Sermanu,
- D'acter la caducité des conventions de mandat avec les Communes,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaire à l'arrêt de ce projet.

Les signatures sont au registre des délibérations,

Omessa, le 14 octobre 2022

Le Président François SARGENTINI

